

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 décembre 2020 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 13 355 100 francs et de 12 355 100 francs net, recettes déduites, soit:

- Délibération I: 13 275 800 francs brut destinés à la construction d'une halle couverte permanente pour trois terrains de tennis et à la réfection de trois terrains extérieurs au centre sportif du Bois-des-Frères, sis au 35, chemin de l'Ecu, parcelle N° 3711, feuille N° 46 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire une participation financière de l'Association régionale Genève Tennis (ARGT) de 1 000 000 de francs, soit 12 275 800 francs net;**
- Délibération II: 56 800 francs destinés à l'acquisition de mobilier et d'équipements mobiles pour les locaux de la halle et des terrains extérieurs;**
- Délibération III: 22 500 francs destinés aux équipements informatiques, de téléphonie et de wifi pour les locaux de la halle et des terrains extérieurs.**

RECOMMANDATION I

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du
30 novembre dans le rapport PR-1438 A)

L'éclairage naturel des locaux doit être installé et susceptible à régulation, selon l'ensoleillement ou l'absence d'ensoleillement et la ventilation naturelle des locaux doit être prévue et susceptible à régulation selon la saison.

RECOMMANDATION II

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du
30 novembre dans le rapport PR-1438 A)

Il est recommandé d'installer un système de recyclage de balles de tennis.

RECOMMANDATION III

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du
30 novembre dans le rapport PR-1438 A)

Il est recommandé de planter des arbres fruitiers.